



DÉPLACEMENTS

En 2025, 193 demandes d'appareillage (prothèses, orthèses, chaussures orthopédiques), toutes accordées pour 257 500 €.

Toutes les démarches sur l'appli [ma MSA & moi](#)



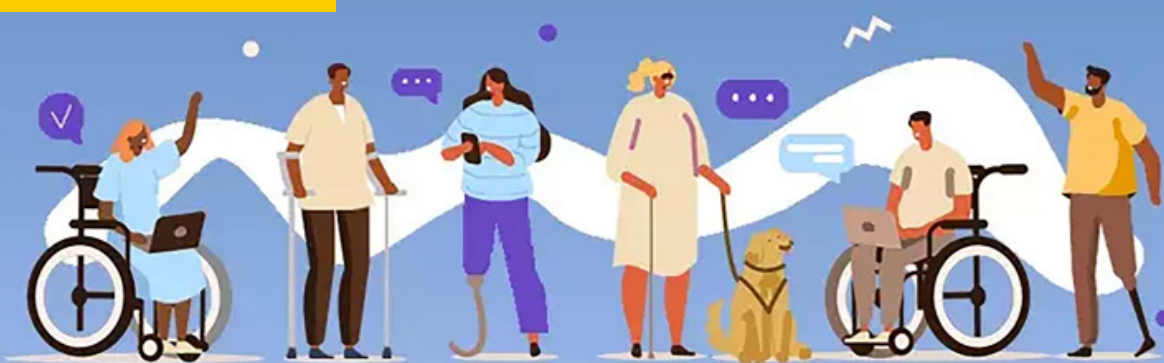
MSA Ain-Rhône
35 - 37 rue du Plat - BP 2612
69232 Lyon cedex 02

Tél : 04 74 45 99 00
www.ain-rhone.msa.fr

Engagés
auprès
de nos
partenaires

DÉPLACEMENTS

Rendez-vous en mai prochain à la 15^e Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité.



Accompagner le handicap

Organisme de sécurité sociale, la MSA se fait le relais de la nouvelle prise en charge intégrale des fauteuils roulants. Cette réforme marque une avancée considérable en matière de justice sociale et d'accessibilité. Elle vient conforter la volonté d'accompagner le handicap à travers un engagement auprès des partenaires dédiés et une politique de prévention volontariste.

PAR **PASCALINE TERELLI**

Lorsqu'il est nécessaire de s'équiper d'un fauteuil roulant pour rester autonome dans ses déplacements quotidiens, le coût financier était jusqu'il y a peu un frein. À la différence des lunettes, des appareils auditifs et des prothèses dentaires, la prise en charge du coût d'un fauteuil roulant par l'Assurance maladie était souvent partielle.

FAUTEUILS ROULANTS : REMBOURSEMENT INTÉGRAL ET PARCOURS SIMPLIFIÉ

Depuis le 1^{er} décembre 2025, une réforme permet leur remboursement intégral. Cela concerne tous les types

d'équipements, qu'ils soient manuels, électriques, sportifs, sur-mesure ou reconditionnés, ainsi que les réglages nécessaires. Organisme de sécurité sociale, la MSA prend en charge le remboursement de cet appareillage médical, sur système d'entente préalable. Fini les dossiers multiples auprès de la mutuelle, la MDPH¹ ou divers fonds. L'accès direct à la prise en charge, sans passer par plusieurs financeurs, simplifie grandement les démarches et accélère la mise à disposition du fauteuil. Ainsi, un fauteuil électrique verticalisateur est désormais remboursé à hauteur de 21 000 €, options supplémentaires incluses,



Le choix d'une canne-siège comme d'un rollator dépend du poids de l'utilisateur. Les capacités de charge, selon les modèles, vont de 60 à 180 kg.



Pour prétendre à une aide financière, le rollator doit figurer sur la liste des produits et prestations de l'Assurance maladie.

quand cela dépassait tout juste 5 000 € avant la réforme. La prise en charge maximale d'un fauteuil manuel actif soudé, modèle très évolué et léger, est passée de 600 € à plus de 6 000 €. Ces changements concrets viennent en complément des équipements relevant du grand appareillage tels que prothèses, orthèses et chaussures orthopédiques. L'ensemble de ces prises en charge améliorent l'adaptation aux besoins individuels et réduisent les inégalités d'accès.

UN RÔLE DE FACILITEUR ET DE PRÉVENTION

Sans intervenir en première intention sur les dispositifs d'accompagnement du handicap, la MSA vient en appui des partenaires consacrés. « Nos administrateurs, précise Hélène Paillard, sous-directrice en charge de l'action sanitaire et sociale, font partie de la commission exécutive de la MDPH¹, pour le droit à l'autonomie et le fonds de compensation du handicap. L'accompagnement passe également par nos assistantes sociales qui informent, orientent et facilitent le relais vers nos

partenaires en matière d'accès au droit et aux prestations financières ou matérielles². Nous axons aussi sur le volet prévention en milieu professionnel, à travers des formations et des financements d'équipements spécifiques dont le but est d'éviter le handicap lié au risque professionnel. Plus largement, nous venons en appui de structures d'insertion accueillant des personnes en situation de handicap, avec par exemple la présence de coaches sportifs dans des structures d'insertion, et développons des contrats de prévention pour les ESAT³ ayant une activité agricole. » ■



Hélène Paillard
Sous-directrice MSA Ain-Rhône

- 1) Maison départementale des personnes handicapées
- 2) Allocation adulte handicapé / Allocation pour l'éducation d'enfant handicapé / Prestation complémentaire pour recours à tierce personne
- 3) Établissement et service d'aide par le travail

Retrouver autonomie et mobilité

Souffrant d'arthrose lombaire, Guy Philippe a rencontré de grosses difficultés pour marcher et rester en station debout. Grâce aux aides, il a retrouvé une grande mobilité.

« Lorsque les dorsalgies se font agressives et douloureuses, l'immobilité soulage pour un temps mais ce n'est pas la solution. Médecins et kinés sont unanimes : il faut marcher et faire de l'exercice. Mais comment marcher lorsque l'on a mal dès les cent premiers mètres ? Comment rester convivial avec une connaissance croisée dans la rue si au bout de deux minutes on a l'impression de se bloquer, de se paralyser ? Mon médecin m'a prescrit un rollator pour marcher mieux grâce à un appui solide, mais m'asseoir dès que la douleur est présente. À la pharmacie, un technicien aide à choisir le bon modèle, selon son poids et sa taille. La MSA a pris en charge partiellement cet achat, ainsi que la mutuelle.

UN COMPAGNON FIDÈLE !

Depuis, le rollator ne me quitte plus. Il a sa place, plié, dans le coffre de la voiture. Désormais, je marche quotidiennement, deux à trois kilomètres,

avec des pauses au fil de mes besoins. Je vais partout en totale autonomie. Dans la rue mais aussi dans les magasins, les supermarchés, les musées... Il n'y a pas de limites, hormis les escaliers, mais l'appareil est léger et peut se porter à la main éventuellement. Sous le siège, un coffre accueille les petites courses du quotidien. J'ai aussi fait l'acquisition d'une canne-siège. Un outil que j'utilise, ainsi que mon épouse, dans les lieux non équipés pour les personnes à mobilité réduite comme certains châteaux ouverts à la visite. C'est très pratique, mais moins confortable que le rollator. Avec ces deux équipements, je mène une vie sans entraves. Psychologiquement cela ne m'a pas perturbé. Je sais que d'autres personnes, qui y trouveraient pourtant une aide salvatrice, refusent cet appareil par peur d'afficher leur vieillissement. Pour ma part, le bien-être a pris le pas sur le paraître » ! ■



3 QUESTIONS À

Dominique Saint-Paul

MÉDECIN CONSEIL RÉGIONAL EN CHEF MSA

La diminution de la mobilité physique peut survenir avec les phénomènes d'arthrose. En quoi cela est-ce souvent invalidant ?

Outre les facteurs liés à l'âge, au surpoids et à l'hérédité, l'arthrose touche souvent les personnes ayant souffert d'un traumatisme corporel antérieur. En attaquant les cartilages articulaires, elle génère des douleurs importantes qui créent des réactions inflammatoires et entravent la mobilité.

Comment l'exercice physique améliore-t-il la mobilité ?

Au-delà de l'hygiène de vie générale (touchant à l'alimentation, au tabac, etc.), le bon réflexe à avoir est celui de bouger le plus souvent possible. Il s'agit de maintenir la musculature qui soutient le dos et les articulations. La colonne lombaire est comme le mât d'un bateau. La marche, au moins 30 minutes tous les jours, est le plus simple des exercices physiques, accessible et reproductible facilement, gratuitement. Adopter les bonnes postures, comme s'accroupir pour soulever un poids, s'échauffer avant tout effort, bien s'hydrater tout au long de la journée, se couvrir par grand froid, est aussi essentiel pour ne pas aggraver les pathologies. Ces réflexes sont à développer avant le recours aux anti-inflammatoires et aux séances de kinésithérapie, afin de les inscrire dans une routine vertueuse.

Y a-t-il d'autres effets positifs ?

Bien sûr, toutes ces actions de prévention, que nous pouvons relayer grâce au soutien actif de nos élus et de nos délégués territoriaux, permettent aussi le maintien d'une bonne santé mentale et du lien social. Participer à des groupes de marche ou de gymnastique améliore le moral, en rompant l'isolement ou le cadre omniprésent du travail. Le partage en guise de rempart contre la déprime et le vieillissement ! De nombreuses associations où se retrouver existent, le mieux est encore de ne pas attendre la retraite...